

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_042_2026_B

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juillet 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 9

de Votants 13

neuf juillet deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

OBJET :

Adhésion à IT04

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Guillaume TRUC, Aline DUPLOUY, Alain BARD, Philippe BAYLE, Caroline LE HAY, Laurine FARINOTTI, Michel BARDET, Christine HAMOT

Absents : Bénédicte ESMIOL-PAUL

Excusés : Roger MAYET, Serge T'KINDT

Procuration de : Anne-Laure REYNAUD-COLLADO représentée par Guillaume TRUC, Maeva REYNIER représentée par Laurine FARINOTTI, Océane BÉE représentée par Caroline LE HAY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Philippe BAYLE, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence instituant l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT04) au service des collectivités, en date du

17 mars 2017 ;

Vu les statuts de IT04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017, modifiés par les Assemblées générales extraordinaires du 14 octobre 2019 et du 12 décembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur des adhérents de IT04 approuvé par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 et modifié

Date de réception de l'AR: 22/07/2026

004-210400479-DE_042_2026_B-DE

A G E D I

lors des Conseils d'administration des 17 mars 2023, 11 mars 2024 et 25 mars 2025 ;

M. le Maire rappelle que IT04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau : Eau potable et assainissement dont les thématiques en lien avec ces sujets (Défense Extérieure Contre l'Incendie et problématiques pluviales notamment) ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Performance énergétique des bâtiments et les thématiques en lien avec ce sujet ;
- Recherche de financements et commande publique pour les sujets mutualisables entre adhérents ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure ;

DECIDE :

- D'adhérer à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires04 (IT04) et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante ainsi que le montant des prestations non couvertes par la contribution annuelle ;
- D'approuver les statuts d'IT 04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017, modifiés par les Assemblées générales extraordinaires du 14 octobre 2019 et du 12 décembre 2023 ;
- D'approuver le règlement intérieur de IT 04 adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018, modifié lors des Conseils d'administration des 17 mars 2023, 11 mars 2024 et 25 mars 2025, et d'adhérer pour accéder à l'ensemble des services (« Base » - « Eau » - « Voirie et aménagement »).
- De désigner pour représenter la commune au sein de IT 04 :

Structures de moins de 5 000 habitants (population DGF)	
Date de transmission de l'acte: 22/07/2026 Date de reception de l'AR: 22/07/2026 004-210400479-DE_042_2026_B-DE A G E D I	

Un délégué titulaire :	Un délégué suppléant :
Madame Aline DUPLOUY	Monsieur Sildric ESMIOL

-D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus,

Le Maire,
Sildric ESMIOL

Secrétaire de séance,
Philippe BAYLE



Date de transmission de l'acte: 22/07/2026
Date de reception de l'AR: 22/07/2026
004-210400479-DE_042_2026_B-DE
A G E D I